

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Inspection du Travail et des Mines, Division des établissements classés, nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N° **3/2020/0232/156** relative à **l'extension de la maison de séjour et de soins Alzheimer à Erpeldange-sur-Sûre**, 6a, Gruefwée introduit par **ASBL Association Luxembourg Alzheimer**.

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre certifie par la présente que l'avis ci-avant sera publié pendant 15 jours à partir du 2 mars 2022 au tableau d'affichage à Erpeldange-sur-Sûre.

Erpeldange-sur-Sûre, le 2 mars 2022.

Pour le Bourgmestre, l'échevin



Le secrétaire,

